

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
VILLE DE BERGHEIM



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 MAI 2023**

**Sous la présidence de Mme Elisabeth SCHNEIDER, Maire**

Le vingt-deux mai deux mille vingt-trois à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie, salle du Conseil Municipal. La séance était présidée par Madame Elisabeth SCHNEIDER, Maire.

Date de convocation : 16/05/2023  
 Nombre de membres élus : 19  
 Nombre de conseillers en fonction : 19  
 Quorum : 10  
 Nombre de conseillers présents : 17  
 Nombre de procuration : 1

Etaient présents :

Madame Elisabeth SCHNEIDER, Maire, Monsieur François MULLER, Madame Nadia MEDDAD, Monsieur Nicolas THIRIAN, Madame Sidonie HALBOUT, Monsieur Christian BOHN, Adjoints au Maire, Madame Gabrielle ROLLI, Messieurs Rémi GOETTELMANN, Georges LISCHETTI, Mesdames Fabienne STEIB, Sandrine ANTONI, Monsieur Frédéric PLATZ, Mesdames Patricia BECKER, Rosalie STAEHLY GOMES, Messieurs Jean-Paul LEY, Jean-François HALLER et Madame Christine BOPP, Conseillers Municipaux.

Absent excusé et représenté :

M. Denis DEISS, conseiller municipal, représenté par M. François MULLER, adjoint au maire.

Absente excusée et non représentée :

Mme Corinne HEIMBURGER, conseillère municipale.

Absent non excusé : néant.

A donné procuration de vote :

M. DEISS Denis a donné procuration de vote à M. François MULLER.

---oooOooo---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 avril 2023
2. Désignation des secrétaires de séance et des questions diverses
3. Communication des décisions du Maire
4. Avis sur le transfert de compétence de l'assainissement du SIE de Bergheim, Saint-Hippolyte et Environs - Secteur SIAB - au 1<sup>er</sup> janvier 2024
5. Intercommunalité - Fixation du montant des attributions de compensation provisoires 2023
6. Révision des loyers communaux 2023
7. Cession du véhicule Volkswagen du CPI de Bergheim
8. Mise en place et désignation du référent déontologue pour les élus
9. Affectation du produit de location de la chasse communale du 02/02/2024 au 01/02/2033
10. Rapport des comptes rendus de commissions
11. Points divers - Communications
12. Questions diverses

**POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 AVRIL 2023**

Aucune observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni oralement, le procès-verbal est définitivement adopté, à l'unanimité.

**POINT 2. DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE ET DES QUESTIONS DIVERSES**

*Sur proposition de Madame le Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **DESIGNE** Madame Sidonie HALBOUT, adjointe au maire, secrétaire de séance
- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire auxiliaire
- **NOMME** Monsieur Georges LISCHETTI, rédacteur du point des questions diverses.

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 17	Dont procuration : 1
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

### **POINT 3. COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE**

En vertu des articles L. 2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation, qui n'appellent aucune observation :

- Décision n° 013/2023 du 13/04/2023 portant sur le non usage du droit de préemption urbain à la demande d'aliénation d'immeuble enregistrée.
- Décision n° 014/2023 du 20/04/2023 confiant les travaux de revêtement du sol du garage du CPI de Bergheim, en résine, à l'entreprise LS RESINE de 67-OTTERSWILLER pour la somme de 6 983,71 € TTC.
- Décision n° 015/2023 du 20/04/2023 portant sur la fourniture et pose de kits d'activation de port USB sur imprimantes des sections primaire et maternelle de l'Ecole des Remparts, par la société REPROLAND de 67-SOUFFELWEYERSHEIM, pour la somme de 792 € TTC.
- Décision n° 016/2023 du 20/04/2023 portant sur le non usage du droit de préemption urbain à la demande d'aliénation d'immeuble enregistrée.
- Décision n° 017/2023 du 24/04/2023 confiant les travaux de fourniture et pose de stores intérieurs occultants ainsi que le remplacement de bandes aux fenêtres de la mairie du 1<sup>er</sup> étage (exposées côté Est) à Monsieur Victor OBERLIN, tapissier-décorateur de 68-JEBSHEIM, pour la somme de 4 400 € TTC.
- Décision n° 018/2023 du 04/05/2023 confiant les travaux de mise en conformité des systèmes d'alarme incendie des vestiaires et toilettes de la salle du Landgraben pour la somme de 4 045,50 € TTC et de la mairie pour un coût de 4 221,59 € TTC, à la SARL SPS de 68-COLMAR.
- Décision n° 019/2023 du 04/05/2023 portant sur le non usage du droit de préemption urbain aux demandes d'aliénation d'immeubles enregistrées.
- Décision n° 020/2023 du 05/05/2023 portant sur l'acquisition d'un décor de Noël reconditionné à BLACHERE ILLUMINATION de 84-APT, pour un coût de 3 534 € TTC.
- Décision n° 021/2023 du 05/05/2023 confiant les travaux de remplacement des fenêtres bois de l'immeuble 16 rue Porte Neuve à la Menuiserie du Vignoble de 68-Bergheim, pour la somme de 18 036,28 € TTC, considérant l'impossibilité pour la Menuiserie BURGER de 68-Bergheim d'honorer l'engagement pris en date du 28/06/2022.
- Décision n° 022/2023 du 05/05/2023 portant sur la fourniture de structures de jeux par SATD de 67-RUSS, pour un montant total de 32 486,40 € TTC, *en sus les travaux d'aménagement des terrains à réaliser en régie communale.*
- Décision n° 023/2023 du 22/05/2023 portant sur le non usage du droit de préemption urbain aux demandes d'aliénation d'immeubles enregistrées.

### **POINT 4. AVIS SUR LE TRANSFERT DE COMPETENCE DE L'ASSAINISSEMENT DU SIE DE BERGHEIM, SAINT-HIPPOLYTE ET ENVIRONS - SECTEUR SIAB - AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

- VU** la réunion des Commissions Réunies (le conseil municipal) le 22 mai 2023 portant sur une présentation du projet de transfert de compétence de l'assainissement du SIE de Bergheim, Saint-Hippolyte et Environs, secteur SIAB, au 1<sup>er</sup> janvier 2024 par Messieurs Pascal MELLIER, directeur général adjoint et Florian SIMONIN, directeur du Territoire Alsace Centrale du S.D.E.A.
- VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5212-32 et L.5721-6-1
- VU** la délibération du Comité-directeur du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bergheim, Saint-Hippolyte et Environs n° 20 en date du 27 mars 2023 décidant d'adhérer au Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) et de lui transférer intégralement les portées transport et traitement en matière d'assainissement collectif, au titre des communes de Bergheim, Rodern, Rorschwihr, Saint-Hippolyte et Thannenkirch

**CONSIDERANT** que l'adhésion du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bergheim, Saint-Hippolyte et Environs au SDEA est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de ce syndicat

*Sur proposition de Madame le Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

- **D'APPROUVER** l'adhésion du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bergheim, Saint-Hippolyte et Environs au SDEA
- **CHARGE** Madame le Maire de notifier la présente décision.

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 17	Dont procuration : 1
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

**POINT 5. INTERCOMMUNALITE FIXATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2023**

VU la délibération du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé n° 4.2 du 16 mars 2023 portant sur la fixation du montant des attributions de compensation provisoires pour l'exercice 2023

*Sur proposition de Madame le Maire,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les montants des attributions de compensation provisoires pour les communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé au titre de l'année 2023, tels que présentés dans le tableau ci-après :

Communes	Attribution de compensation définitive 2022 Délibération du 1er décembre 2022	Coût des Services communs pour les communes adhérentes en 2022			AC provisoires 2023
		Informatique	Archiviste	ADS	
Aubure	9 749 €			3 759,14 €	5 989,86 €
Bebenheim	118 767 €	2 151,93 €		6 863,29 €	109 751,78 €
Bennwihr	377 728 €			11 368,62 €	366 359,38 €
Bergheim	9 877 €			19 011,75 €	- 9 134,75 €
Guémar	621 385 €	2 151,93 €		7 074,00 €	612 159,07 €
Hunawihr	40 281 €			4 528,36 €	35 752,64 €
Illhaeusern	68 255 €			6 127,07 €	62 127,98 €
Mittewihr	96 638 €			7 351,95 €	89 286,05 €
Ostheim	114 678 €			4 489,00 €	110 239,00 €
Ribeauvillé	1 397 147 €	25 105,85 €	10 754,26 €	21 618,00 €	1 389 668,89 €
Riquewihr	355 085 €	7 173,10 €		22 350,89 €	325 561,01 €
Rodem	12 330 €			2 381,32 €	9 948,68 €
Rorschwihr	6 590 €			2 516,62 €	4 073,38 €
Saint-Hippolyte	190 796 €			523,39 €	190 272,61 €
Thannenkirch	50 180 €			3 467,24 €	46 712,76 €
Zellenberg	34 588 €			2 440,71 €	32 147,29 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 504 075 €</b>	<b>36 582,81 €</b>	<b>10 754,26 €</b>	<b>125 821,35 €</b>	<b>3 330 916,58 €</b>

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 17	Dont procuration : 1
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

**POINT 6. REVISION DES LOYERS COMMUNAUX 2023**

VU la délibération du Conseil Municipal n° 10 du 27 juin 2022 sur la révision annuelle des loyers des immeubles communaux, précisant que la révision du loyer du logement 50 rue Vieil Hôpital loué à la Sarl BASILIQUE s'établit sur la base de l'IRL du 1<sup>er</sup> trimestre selon le contrat de bail en vigueur (et non pas du 3<sup>ème</sup> trimestre comme énoncé)

Sur proposition de Madame le Maire,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- de procéder à l'augmentation du loyer pour la période de juin 2023 à mai 2024 établie comme suit :

Pour le calcul de cette révision, il a été tenu compte de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié par l'INSEE - 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

IMMEUBLE COMMUNAL	LOYER 2022/2023	NOUVEAU LOYER 2023/2024
1) Immeuble 50, rue du Vieil Hôpital		
Sarl BASILIQUE	616 €	637 €

- de procéder à l'augmentation du loyer pour la période de juillet 2023 à juin 2024 établie comme suit :

Pour le calcul de cette révision, il a été tenu compte de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié par l'INSEE - 4<sup>ème</sup> trimestre 2022.

IMMEUBLES COMMUNAUX	LOYER 2022/2023	NOUVEAU LOYER 2023/2024
1) Immeuble 50, rue du Vieil Hôpital		
LACOM Marie-Jeanne	319 €	330 €
UMBDENSTOCK Sandrine	541 €	560 €
UMBDENSTOCK Martial	449 €	465 €
GEFFARD Fabienne	415 €	430 €
2) Logement sis 16, rue Porte Neuve - BAUR Laurent		
	717 €	742 €
3) Logement sis 4, rue de l'Eglise - OPPERMANN Alexandre et RINN Virginie		
	661 €	684 €
4) Logement sis 1, place du Dr Walter - GEISMAR Jean-Claude		
	831 €	860 €
5) Immeuble sis 3, rue de l'Eglise		
Studio n° 01 - MEREL Julien (location à compter du 01/08/2023)	312 €	323 €
Studio n° 02 - ABSALON Romain	320 €	331 €
Studio n° 03 - SCHNEIDER Mireille	320 €	331 €
Studio n° 04 - MENDELE Claude	320 €	331 €
6) Immeuble sis, 2c rue du Vieux Moulin		
Appartement sis 2c rue du Vieux Moulin - LEIBY UMBDENSTOCK Elisabeth	684 €	708 €
Studio sis 2c rue du Vieux Moulin - DARCEL Guillaume	341 €	353 €
7) Maison Forestière du Kuhlaeger - OLRV GENEVE Brigitte		
	618 €	640 €

- de réajuster le loyer de l'immeuble désigné ci-dessous comme suit, en référence à l'Indice National du Coût de la Construction (ICC) du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 :

IMMEUBLE COMMUNAL	LOYER 2022	NOUVEAU LOYER 2023
8) Centre Sportif et Culturel - Hall - Communauté de Communes	1 620 €	1 750 €

- de réajuster le loyer de l'immeuble désigné ci-dessous comme suit, en référence à la moyenne associée de l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) - 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 :

IMMEUBLE COMMUNAL	LOYER 2022/2023	NOUVEAU LOYER 2023/2024
9) Bureau de Poste (du 01/07/2023 au 30/06/2024)	7 424,31 €	7 891,34 €

- d'imputer la recette à l'article 7522 du budget

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 17	Dont procuration : 1
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

#### **POINT 7. CESSION DU VEHICULE VOLKSWAGEN DU CPI DE BERGHEIM**

- VU l'extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal n° 9 du 19 décembre 2022 portant sur l'acquisition d'un V.T.U. pour le C.P.I. de Bergheim auprès de la Commune de 68-Guémar (disponible prochainement), en remplacement du véhicule Volkswagen immatriculé 7405WB68 (acquis en 1996)
- VU le procès-verbal du Comité Communal Consultatif des Sapeurs-Pompiers Volontaires réuni le 15 mars 2023, plus précisément portant sur les offres reçues dans le cadre du projet de vente dudit véhicule Volkswagen
- VU l'offre reçue de Monsieur Abdelhakim ABBAB
- VU le résultat favorable du contrôle technique selon procès-verbal du 09 mai 2023

*Sur proposition de Madame le Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** et **AUTORISE** Madame le Maire à vendre en l'état le véhicule Volkswagen pour un prix de cession de 2 500 € à Monsieur Abdelhakim ABBAD de 25-BETHONCOURT
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 17	Dont procuration : 1
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

#### **POINT 8. MISE EN PLACE ET DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS**

La Maire expose au Conseil Municipal le rapport suivant.

À la suite du déploiement du dispositif du référent déontologue pour les agents en 2016, le législateur a décidé d'instaurer un dispositif similaire pour les élus (article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Un décret n° 2022-1520 du 06 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local prévoit l'entrée en vigueur du dispositif pour le 1<sup>er</sup> juin 2023 sur le fondement d'une délibération de l'assemblée délibérante désignant cette nouvelle autorité.

Il est proposé à l'organe délibérant de retenir le collège des référents déontologues mis en œuvre par le Centre de gestion du Bas-Rhin pour le référent déontologue des agents.

Ce collège est mutualisé avec les Centres de gestion du Territoire de Belfort (90) et du Haut-Rhin (68) et permet de traiter les demandes d'avis par un collège de trois magistrats administratifs et judiciaires.

Ce référent déontologue pourra conseiller tout élu local sur les questions suivantes :

- L'impartialité, la diligence, la dignité, la probité et l'intégrité.
- La primauté du seul intérêt général dans l'exercice de son mandat (excluant donc un intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier).
- La prévention de tout conflit d'intérêts.
- L'utilisation strictement limitée des ressources et moyens mis à sa disposition à l'exercice de son mandat.
- La prévention de la prise de mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- La participation assidue aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- Les questions liées à sa responsabilité devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le demandeur présente sa question par courriel et se voit proposer en retour une réponse sous forme d'avis, publié ensuite sur le site internet du référent déontologue de façon anonymisée.

Un arrêté du 06 décembre 2022 fixe les tarifs réglementaires à 300 euros pour le président du collège lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par un collège et à 200 euros maximum pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée. Ces tarifs sont englobés dans les frais de gestion de service fixés par le Centre de gestion selon les modalités suivantes, en application de sa délibération du 21 mars 2023 :

- Coût / jour : 800 euros
- Coût / 1 demi-journée : 400 euros
- Coût horaire : 125 euros

*Sur proposition de Madame le Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- de désigner le collège des référents déontologues des Centres de gestion 67-68-90 comme référent déontologue des élus
- d'autoriser la Maire à signer tous les documents et conventions y afférant ainsi que les avenants de mise à jour qui pourraient être proposés ultérieurement
- d'approuver les tarifs de saisine du référent déontologue des élus
- d'adopter la charte d'engagement déontologique et éthique des élus figurant en annexe de la présente délibération et de la convention d'adhésion signée avec le Centre de gestion.

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 17	Dont procuration : 1
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

**POINT 9. AFFECTATION DU PRODUIT DE LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE DU 02/02/2024 AU 01/02/2033**

La Maire communique au Conseil Municipal les instructions réglementaires sur l'adjudication des chasses communales pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033.

Dans le cadre des dispositions particulières applicables en Alsace-Moselle, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires fonciers, conformément aux articles L.429-2 et suivants du Code de l'Environnement.

Les baux des chasses communales sont conclus pour 9 ans. La période de l'actuel bail expire le 1<sup>er</sup> février 2024. Il appartient dès lors aux communes de relouer la chasse pour une nouvelle période allant du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033.

La procédure de location se décompose en deux grandes phases :

- 1<sup>ère</sup> phase : la consultation des propriétaires fonciers, si la commune souhaite bénéficier du produit de la location de la chasse. Pour que le produit soit acquis à la commune, il faut que les 2/3 des propriétaires possédant au moins les 2/3 de la surface des terres en décident ainsi. A défaut, ce produit est réparti en fonction des surfaces cadastrales à chaque propriétaire. D'une manière générale, l'attribution à la commune du produit de la location des chasses est la solution la plus courante. C'était aussi celle qui avait prévalu lors de la dernière période.

- 2<sup>ème</sup> phase : la procédure de location, qui débutera à compter de la publication du cahier des charges type des chasses communales au plus tard début juillet 2023.

*Sur proposition de Madame le Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de proposer aux propriétaires fonciers l'affectation du produit de la chasse suivante :
  - pour partie, à la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole
  - au versement d'une subvention annuelle au budget de l'Association Foncière de Bergheim
  - à l'entretien des chemins ruraux et forestiers
- **NOTE** que la décision relative à l'abandon du produit de la chasse à la commune sera prise suite à une consultation écrite des propriétaires lancée prochainement
- **DECIDE** d'abandonner à la commune de Bergheim le produit de la chasse correspondant aux parcelles lui appartenant
- **DECIDE** de se réserver le droit de chasse sur les terrains communaux de Bergheim sis sur le ban de la commune de Guémar : lieudits Speck, Sambach, Haygiessen, Sankt Pilter Ried, Orschweierer Ried et Bergheimer Ried
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 17	Dont procuration : 1
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

## **POINT 10. RAPPORT DES COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS**

### **Le Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires**

Le comité s'est réuni le 15 mars 2023 sous la présidence de Madame le Maire.

Rapporteur de séance : Nicolas THIRIAN.

### **La Commission de l'Environnement**

La commission s'est réunie le 15 avril 2023, sous la présidence de Monsieur François MULLER, adjoint au maire.

Rapporteur de séance : François MULLER.

*Les rapports sont annexés au procès-verbal.*

## **POINT 11. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS**

### **11.1 Dossiers d'urbanisme**

Le rapport des dossiers d'urbanisme pour la période du 30 mars au 15 mai 2023 tel qu'établi par le service de l'urbanisme, est annexé au présent procès-verbal.

Pour mémoire, les dossiers d'urbanisme sont consultables de préférence les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredi du mois, de 17H à 18H.

### **11.2 Personnel communal : recrutement de saisonniers**

Pour faire face aux travaux d'entretien et assurer l'accueil des visiteurs du musée durant la saison estivale (mois de juillet & août), Madame le Maire propose de procéder à des recrutements de jeunes comme suit.

**VU** la délibération n° 6.3 du 15 juin 2020 portant recours au service missions temporaires du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin

*Sur proposition de Madame le Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le recrutement de jeunes en contrat à durée déterminée via le service de missions temporaires du Centre de Gestion du Haut-Rhin, comme suit :
  - pour le service technique, au taux horaire hebdomadaire de 35H, au mois de juillet : Paul MEYER et Alexandre VERNET et au mois d'août : Pierre LOUIS et Noalie SIMONOT
  - pour le musée, au taux horaire hebdomadaire de 20H, au mois de juillet : Lou-Anne WOTLING et au mois d'août : Nicolas MELKOV-SCHMITT
- **FIXE** la rémunération par référence à un échelon du grade correspondant d'adjoint technique ou d'adjoint administratif
- **PREND ACTE** que des crédits suffisants sont inscrits au budget primitif 2023
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, à signer les contrats de travail et tout document y afférent.

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 17	Dont procuration : 1
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

**11.3 Demande de subvention auprès de la Région Grand Est - Aménagement des aires de jeux**

- VU la délibération du Conseil Municipal n° 15.2 du 19 décembre 2022 portant sur le programme de travaux de réaménagement d'aires de jeux
- VU la décision du Maire n° 022/2023 du 05/05/2023 portant sur la fourniture de structures de jeux par SATD de 67-RUSS, pour un montant total de 32 486.40 € TTC, *en sus les travaux d'aménagement des terrains à réaliser en régie communale*

*Sur proposition de Madame le Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- aux fins de complétude du dossier de demande de subvention, **SOLLICITE** une subvention aussi élevée que possible auprès de la Région Grand Est au titre du programme de soutien à l'amélioration du cadre de vie
- **PREND ACTE** de la programmation des travaux en régie nécessaires à l'installation des structures au 3<sup>ème</sup> trimestre, *considérant le délai prévisionnel de sortie de production des jeux début août*
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents y afférents.

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 17	Dont procuration : 1
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

**11.4 Demande de subvention - Aménagement d'un pumtrack**

- VU le projet de création d'un pumtrack estimé à 150 000 € TTC, dépense inscrite au budget primitif général de la ville 2023, sise à proximité des terrains de football et de tennis

*Sur proposition de Madame le Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le projet et en décide l'exécution dès que le financement est assuré
- **PREND ACTE** que ce projet se situe dans l'emprise d'une propriété appartenant au C.C.A.S. de Bergheim et qu'une autorisation préalable sera sollicitée pour cette implantation auprès du Conseil d'Administration
- **NOTE** que ce projet doit s'appuyer sur une animation locale réalisée par un ou plusieurs acteurs : association, club sportif, éducateur indépendant, .... Ces partenaires doivent être en mesure d'assurer ponctuellement des animations pédagogiques autour du pumtrack. Cette animation devra également s'appuyer sur un conventionnement entre le porteur de projet et les acteurs du territoire.
- **SOLLICITE** une subvention aussi élevée que possible auprès de la Région Grand Est, de l'Agence Nationale du Sport au titre du Plan 5000 Terrains de Sport et autres organismes
- **DIT** que cette dépense est inscrite à l'article 2312 du budget primitif de la ville 2023
- **AUTORISE** Madame le Maire à lancer la consultation correspondante et à signer tous documents à intervenir à ces effets.

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 17	Dont procuration : 1
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

**11.5 Programme de voirie rue Porte Neuve**

- VU le programme de travaux d'aménagement de la voirie rue Porte Neuve, inscrit au budget primitif général de la ville 2023, *dans la continuité des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable achevés*
- VU la consultation réalisée

Entendu l'exposé de Monsieur François MULLER, adjoint au maire délégué aux travaux de voirie,  
*et sur proposition de Madame le Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**



- **CONFIE** ces travaux à l'entreprise TP TRANSPORT SCHMITT de 68-Rodern pour la somme de 89 017.50 € HT soit 106 821 € TTC, pour un démarrage début juin prochain (semaine 23), pour une durée de 2 voire 3 mois
- à cet effet, **PREND ACTE** qu'un arrêté du maire réglementant la circulation des véhicules et piétons sera publié prochainement
- **IMPUTE** cette dépense à l'article 23151 du budget primitif général de la ville
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents à intervenir à cet effet.

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 17	Dont procuration : 1
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

### 11.6 Acquisition d'un téléphone portable

*Vu l'exposé et sur proposition de Madame le Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**VU** la vétusté d'un téléphone portable des services techniques et vu la nécessité de procéder à son remplacement

**Considérant** entre autres que les termes du contrat de téléphonie actuel ne comportent pas la possibilité d'acquisition d'un téléphone à prix réduit (sur abonnement uniquement) et par ailleurs l'importance du choix des fonctionnalités nécessaires au bon fonctionnement du service

- **PREND ACTE et APPROUVE** l'acquisition d'un téléphone portable pour le responsable des services techniques auprès de ORANGE à 68-Colmar pour la somme de 1 219 € TTC
- **IMPUTE** cette dépense à l'article 2183 du budget primitif général.

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 17	Dont procuration : 1
Pour : 8	Contre : 0	Abstentions : 10

*Abstentions : M. François MULLER, Mme Nadia MEDDAD, M. Nicolas THIRIAN, Mme Sidonie HALBOUT, M. Christian BOHN, Mme Fabienne STEIB, MM. Denis DEISS, Frédéric PLATZ, Mme Patricia BECKER, M. Jean-Paul LEY.*

### 11.7 Location d'un studio communal sis 3 rue de l'Eglise

**VU** la décision du Maire n° 012/2023 du 31 mars 2023 portant sur la résiliation du contrat de location du studio communal sis 3 rue de l'Eglise par Monsieur Patrick FURGAUT, à effet du 1<sup>er</sup> avril 2023

**VU** la demande de location dudit studio présentée par Monsieur Julien MEREL, à compter du 1<sup>er</sup> août 2023

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 10 du 22 mai 2023 portant sur la révision des loyers

*Sur proposition de Madame le Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la location du studio communal vacant, sis 3 rue de l'Eglise, à Monsieur Julien MEREL, à compter du 1<sup>er</sup> août 2023, pour un loyer mensuel de 323 €, révisable annuellement.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de location à établir à cet effet et tout autre document y afférent.

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 17	Dont procuration : 1
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

### 11.8 Communications de Madame le Maire

- Le bilan d'activité 2022 des Brigades Vertes a été transmis aux élus.
- La vente de l'ancienne maison de retraite sise 79 rue des Vignerons entre EPF d'Alsace (le vendeur) et la société FONCIERE D'HABITAT et HUMANISME (l'acquéreur) sera conclue par acte notarié le 25 mai prochain.
- Bergheim Infos Juin 2023 est en cours de finalisation, pour une distribution début juin.
- La Journée citoyenne, organisée le 06 mai dernier, a connu un vif succès. Tous les participants sont vivement remerciés pour leur implication.

- Les Elus à votre écoute, rencontre organisée le 29 avril dernier, a permis d'échanger sur les problématiques relevées par nos concitoyens, entre autres liées à la circulation et la sécurité des voies communales, le dépassement de haies sur domaine public, ..., points à l'étude. A suivre.

#### 11.9 Dates à retenir

- 25/05/2023 à 19H au CSC : Réunion d'information sur l'organisation du Slow Up le 04 juin prochain, destinée aux commerçants, restaurateurs et présidents d'associations locales.
- 29/05/2023 (Lundi de Pentecôte) de 8H à 12H : Marché hebdomadaire, place du Dr Pierre Walter
- 31/05/2023 à 18H30 en mairie : Réunion de la Commission de la Circulation et de la Sécurité
- 15/06/2023 à 18H30 en mairie : Réunion de la Commission de Gestion des Jardins communaux
- 23/06/2023 : Fermeture exceptionnelle des bureaux de la mairie et de la bibliothèque l'après-midi
- 26/06/2023 à 18H30 : Séance du Conseil Municipal (sauf contrordre)

#### POINT 12. QUESTIONS DIVERSES

Le point est traité et rédigé par Monsieur Georges LISCHETTI, conseiller municipal :

- Place du Dr Walter : les protections pour la végétation endommagées des stationnements vont être coupées. Il serait souhaitable de trouver des protections adaptées et visibles par les automobilistes afin d'éviter de telles dégradations.
- Route de Sélestat direction de la déchetterie : le stationnement est autorisé sauf bien sûr sur les trottoirs. Il n'est pas envisagé dans un premier temps de matérialiser des places de stationnement au sol.

---oooOooo---

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 21 heures 40 minutes.

La secrétaire de séance,  
Sidonie HALBOUT

La Maire,  
Elisabeth SCHNEIDER



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
VILLE DE BERGHEIM



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 MAI 2023

Sous la présidence de Mme Elisabeth SCHNEIDER, Maire

Etaient présents :

Madame Elisabeth SCHNEIDER, Maire, Monsieur François MULLER, Madame Nadia MEDDAD, Monsieur Nicolas THIRIAN, Madame Sidonie HALBOUT, Monsieur Christian BOHN, Adjoint au Maire, Madame Gabrielle ROLLI, Messieurs Rémi GOETTELMMANN, Georges LISCHETTI, Mesdames Fabienne STEIB, Sandrine ANTONI, Monsieur Frédéric PLATZ, Mesdames Patricia BECKER, Rosalie STAELY GOMES, Messieurs Jean-Paul LEY, Jean-François HALLER et Madame Christine BOPP, Conseillers Municipaux.

**LISTE DES DELIBERATIONS :**

N°	Délibération	Vote
1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 04 avril 2023	Approuvé à l'unanimité
2.	Désignation des secrétaires de séance et des questions diverses	Approuvé à l'unanimité
3.	Communication des décisions du Maire	Approuvé à l'unanimité
4.	Avis sur le transfert de compétence de l'assainissement du SIE de Bergheim, Saint-Hippolyte et Environs - Secteur SIAB - au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Approuvé à l'unanimité
5.	Intercommunalité - Fixation du montant des attributions de compensation provisoires 2023	Approuvé à l'unanimité
6.	Révision des loyers communaux 2023	Approuvé à l'unanimité
7.	Cession du véhicule Volkswagen du CPI de Bergheim	Approuvé à l'unanimité
8.	Mise en place et désignation du référent déontologue pour les élus	Approuvé à l'unanimité
9.	Affectation du produit de location de la chasse communale du 02/02/2024 au 01/02/2033	Approuvé à l'unanimité
10.	Rapport des comptes rendus de commissions	
11.	Points divers - Communications	
11.1	Dossiers d'urbanisme	
11.2	Personnel communal : recrutement de saisonniers	Approuvé à l'unanimité
11.3	Demande de subvention auprès de la Région Grand Est - Aménagement des aires de jeux	Approuvé à l'unanimité
11.4	Demande de subvention - Aménagement d'un pumptrack	Approuvé à l'unanimité
11.5	Programme de voirie rue Porte Neuve	Approuvé à l'unanimité
11.6	Acquisition d'un téléphone portable	Approuvé à la majorité
11.7	Location d'un studio communal sis 3 rue de l'Eglise	Approuvé à l'unanimité
12.	Questions diverses	

Liste publiée et date de mise en ligne le 25/05/2023

La Maire, Elisabeth SCHNEIDER

